



# L'évaluation du statut sanitaire

## A faire avant l'alpage ?

## Statut sanitaire



# C'est quoi ?

- Etat des lieux des maladies présentes
- Susceptible d'évoluer

## Maladies majeures

Paratuberculose



Chlamydie

Fièvre Q

CAEV

Paratuberculose



Chlamydie

Fièvre Q

Visna-Maedi

- Symptômes graves (mortalité, séquelles...)
- Persistance dans l'élevage

# Quand définir son statut ?

- Achat d'animaux / **alpage**

- Eviter d'introduire de nouvelles maladies



Nouveau regroupement

Accueil d'un nouveau troupeau

- Dès la création du troupeau !

- Démarrer avec le minimum de pathologies majeures
- Vérifier la compatibilité de statut sanitaire entre les élevages
- Décider d'un plan de maîtrise

- Troupeau « en croisière »

- Connaître les maladies présente dans le troupeau
- Adapter ses pratiques de prévention sanitaire



# Protocole

- Méthode d'analyse
  - Sondage sérologique
  - Echantillon d'animaux de plus de 24 mois
- Taille de l'échantillon

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	>400
Nb d'animaux à prélever	7	8	9	10	11	12	13	14	15



# Interprétation des résultats

## Résultats négatifs

- La probabilité que le troupeau soit porteur de la maladie est très faible.

## Résultats positifs

- La probabilité que la maladie soit présente dans le troupeau est d'autant plus forte que le nombre d'animaux positifs est élevé.
- La vaccination Fièvre Q et Chlamydiose peut interférer avec les résultats d'analyse

**Le statut sanitaire n'a pas  
valeur de garantie !**

*Statut sanitaire*

## Aide financière pour les adhérents au GDS

- ✓ 50 % en routine
- ✓ 100 % pour les nouveaux installés